



CAHIER DES CHARGES

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAINTBALL SPORTIF

07, 08 & 09 JUIN 2024

I. CONDITIONS GENERALES :

Il est entendu que les Championnats Nationaux sont une manifestation de la **Fédération Française de Paintball** (ci-après dénommé FFP) qui en détient l'exclusivité de l'exploitation, de l'image et de la commercialisation (avant / pendant / après).

Si le candidat souhaite créer des visuels, ils devront être, avant toute publication, validés par la FFP. De plus, toutes les communications liées à l'évènement devront porter le logo de la FFP.

Le candidat concluant ce partenariat est un prestataire de la FFP et contribue donc à l'organisation du CDF. Il n'a pas qualité d'organisateur et ne peut s'en qualifier.

Le candidat réserve l'exclusivité du site à la FFP et par le fait s'engage à ne pas recevoir de locations ou autres évènements autres que ceux liés à l'animation de l'évènement pendant toute la durée des Championnats Nationaux.

La direction du tournoi est portée uniquement par la FFP par délégation de son directeur de tournois ce qui inclus que **DANS TOUS LES CAS** la décision définitive revient la FFP sur quelque sujet concernant l'organisation et le déroulé du CDF.

La FFP est l'interlocuteur privilégié des différents pouvoirs publics, journalistes, etc... Aucune communication et/ou accueil ne peut se faire sans la présence de l'un des organisateurs (et sans son accord).

L'accès à la compétition, au site et aux différentes zones du site sont gérés exclusivement par la FFP (par le biais d'accréditations et bracelets)

Le candidat, qu'il soit une association ou un professionnel doit être affilié à la Fédération Française de Paintball.

II. CONDITIONS PARTICULIERES :

1. Le candidat doit proposer la mise à disposition de :
 - 2 Terrains correspondants à la taille réglementaire en vigueur assortie d'une marge de 1 mètre minimum soit 48 mètres x 38 mètres.
2. Chaque terrain doit être entouré d'un filet de 6 mètres de haut minimum.
L'un des filets peut être commun aux deux terrains.

Les filets devront être fixés de façon à ne présenter qu'un faible gonflement en cas de vent, celui-ci ne devant pas réduire la taille de l'aire de jeu effective.
Dans l'absolu, le filet devra être fixé au moyen de câbles croisés sur les 3 premiers mètres de hauteur.



En cas de filets à moins de 6 mètres, la FFP devra être avertie et se réserve la possibilité de contrôler l'installation pour en valider la disposition.

Les deux terrains devront présenter une configuration de jeu long - voir schéma d'explication à la fin de ce dossier.

Chaque terrain doit présenter une bande d'interdiction d'1m de large au-delà du filet, côté public.

Installation de barrières de chantier (type Heras) pour sécuriser les accès des terrains et de la zone joueurs (aucun passage ne devra pouvoir se faire dans la zone joueurs, l'accès aux terrains 1 et 2 autre que par les entrées prévues sur le plan d'implantation).

La zone joueurs devra être fermée et clôturée et permettre un accès contrôlé. Prévoir un abri pour la personne chargée du contrôle à l'entrée.

3. Chaque terrain devra disposer d'une zone chrony sécurisée, indépendante de l'aire de jeu et abritée.
4. Chaque terrain devra être équipé avec des tuyaux d'eau permettant d'accéder à tous les obstacles aux fins de nettoyage.
5. Accès électrique en 220v à l'usage exclusif de la compétition et du trade show (hors buvette) en 220v, pour un minimum de 36kw, sur l'ensemble du site. Chaque terrain devra être équipé de l'électricité au niveau de la table de marque.
6. Chaque terrain devra être équipé avec une zone pit de 3 mètres x 6 mètres (minimum) couverte ainsi que d'une zone arbitres de 3 mètres x 3 mètres minimum, couverte, avec 1 table & 2 chaises.
7. Chaque Terrain devra disposer de 5 tables et 2 chaises (ou 1 Banc) par terrain à destination des joueurs en cours ou en attente de jeu.
8. Un Compresseur principal de 130m³/h + un compresseur secondaire de 48m³/h délivrant une pression de service de 4500psi sur 2 à 4 sorties / terrain, 12 bouteilles tampon de 50l 350bar.
9. Une zone joueurs couverte de 200m² (surface permettant l'installation de la totalité des équipes) équipée avec 40 tables + 20 chaises et 10 bancs + un point de recharge en air.
10. Matériel divers devant être fourni par le site d'accueil :
 - Matériel de nettoyage (20 à 25 Raclettes, seaux & éponges) + tuyaux d'arrosage de longueur suffisante pour aller au bout des terrains.
 - Deux souffleurs thermiques avec 10 litres de carburant.
 - Mise à disposition d'un kit de réparation pour les structures gonflables.
 - Avoir à disposition des joints de stations durant tout le CDF, pour procéder rapidement à leur remplacement, en cas de soucis.



11. Le site doit comporter, en outre :

- Une Tribune sur le bord du Terrain 1 et éventuellement une 2ème sur le bord du Terrain 2.
- Une aire de stationnement suffisamment grande pour accueillir les joueurs & le staff.

12. Zone exposants « Trade show » : mettre à disposition des arrivées électriques pour les stands pro.

13. Divers :

- Respecter l'implantation, telle que définit sur le plan, réalisé par la FFP, conjointement au candidat.
- Le candidat doit pouvoir compter sur un minimum de 10 personnes pour la logistique sur le site pendant la durée de l'évènement (Réparation air comp., gonflables, nettoyage, toutes missions nécessaires au bon déroulement du CDF)
- WC : Avoir un minimum de 3 WC + 1 urinoir (dont au moins une cabine dédiée aux femmes).
- Le site doit permettre l'évacuation des ordures, installer des poubelles sur le site et proposer les bennes (30m3 minimum) pour faciliter le traitement des déchets et évacuation des déchets à la fin de l'évènement.

Préciser qui, du candidat ou de la FFP assurera le nettoyage régulier du site, pendant l'évènement (manutention des cartons, vidage des poubelles mises à la disposition des joueurs).

- Demander l'autorisation de fléchage de la manifestation auprès des services de voirie.
- Restauration, sur place - tarifs compétitifs et formules possibles pour la restauration du staff FFP (arbitres, orga, bénévoles) - à tarifs négociés. Le pôle restauration (food trucks, par exemple) devra être autonome en électricité avec un groupe électrogène si besoin.
- Mise à disposition du WIFI du site, pour l'actualisation des scores en direct et pour tout autre usage.
- Mise à disposition de matériel son permettant la diffusion d'annonces et la remise des prix.
- Le candidat doit indiquer qui aura la charge de nettoyer les obstacles et les 2 terrains, à l'issue de chacune des 3 journées de jeux et le midi pendant la pause repas : son STAFF ou les bénévoles de la FFP.
- Le candidat aura à sa charge de remettre le site en état après l'évènement.



14. Aménagement et facilités :

- Le site proposera-t-il sa propre buvette/restauration ?
En cas de réponse favorable, merci de transmettre une carte des prix.

La buvette devra être ouverte à partir de l'arrivée du premier joueur jusqu'au départ du dernier joueur (amplitude horaire prévisionnelle 07h00 –21h00).

OUI / NON
- Le site possède-t-il un coin cuisine avec évier et frigo, qui pourrait être mis à disposition de la FFP ? (Stockage des collations arbitres et staff)

OUI / NON
- Le site possède-t-il 1 terrain Sup'Airball config NXL 2024 ?

OUI / NON
- Le site possède-t-il un système de scoring ?

OUI / NON
- Le site possède-t-il 1 écran (tv) par terrain ?

OUI / NON
- Le site possède-t-il 1 podium ?

OUI / NON
- Le site possède-t-il un club-house, dont 1 partie pourrait être dédiée à la FFP ?

OUI / NON
- Le site prend-il à sa charge :
 - Les premiers secours ?

OUI / NON
 - Le gardiennage de nuit (du jeudi soir au dimanche matin) ?

OUI / NON

15. Hébergement et accès :

- Préciser les accès routiers et Transports (gare, Aéroports).
- Préciser le Parc Hôtelier (distance et nombre de lits, type d'hébergement - camping, hôtel, etc...).



III. STATUT & SOUTIEN :

Le dossier devra préciser le statut de l'organisateur (pro / asso/ ligue).

Le dossier devra également préciser s'il bénéficie du soutien et de l'aide de la part des associations locales et régionales (ligue), en termes de moyens humains, matériels et financiers.

Le dossier a-t-il le soutien des autorités locales ?

IV. PARTENARIATS :

Si le site dispose de partenariats, il est averti que la FFP possède le droit d'exploitation des images de la compétition, et qu'il ne doit en aucun cas se prévaloir de l'organisation du championnat pour obtenir des avantages auprès de partenaires à son seul bénéfice.

En particulier, le site est averti que tout partenariat qu'il aura pu négocier pour lui permettre de répondre à l'appel d'offre ne sera pas honoré par la FFP si celle-ci n'est pas informée au moment du choix du soumissionnaire des conditions d'un tel partenariat.

La mise en valeur des partenaires du site lors de la manifestation est soumise à l'approbation de la FFP qui se réserve le droit de faire retirer toute publicité ou mise en valeur qui ne respecterait pas les conditions de ses propres partenariats.

V. DIVERS :

Le site devra fournir un plan coté, dans son dossier de candidature.

Date butoir, pour déposer son dossier de candidature : 11 NOVEMBRE 2023

Date estimative pour entériner le choix du candidat retenu : 25 NOVEMBRE 2023.

Le montant de la prestation est TTC. Une facture devra obligatoirement être délivrée à la FFP.

Le paiement sera effectué en 2 fois. 40% à la signature et le reste à l'issue de la manifestation.

En cas de retard dans le déroulement de la manifestation imputable au site, la FFP appliquera une retenue financière de 5% par heure de retard sur le montant restant à verser (Exemples : arrachage des filets, baisse du volume d'air en dessous de 3500 psi ou qui oblige à un arrêt des matchs, etc.). Toute défaillance du prestataire sur l'un des points qu'il s'est engagé à fournir et qui oblige la FFP à trouver une solution alternative donnera lieu à une retenue du montant de la solution, ainsi que d'une pénalité de 15% du montant restant (sur les 60%).

Toute défaillance du prestataire qui entraînerait l'annulation ou le déplacement de la manifestation sur un autre site donnera lieu au remboursement intégral des sommes déjà versées ainsi que du versement d'une pénalité égale à 15% du montant total de la



prestation sans préjudice des éventuelles poursuites qui pourraient être engagées par la FFP ou l'un des participants.

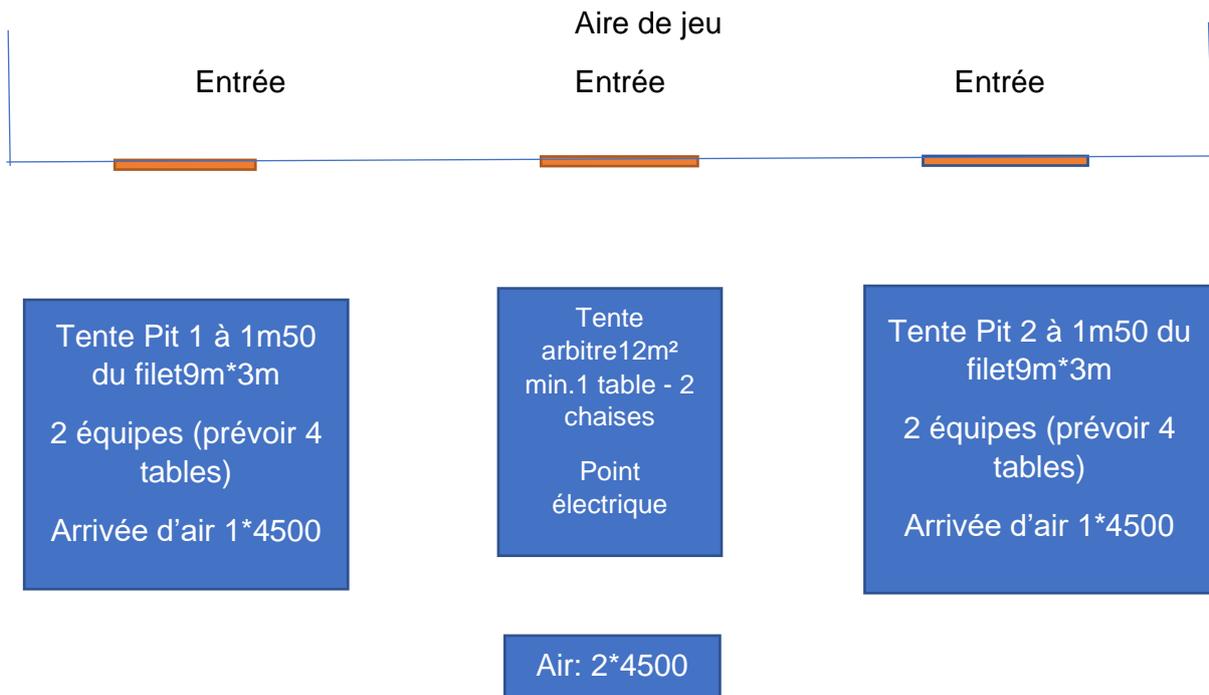
Le site devra être en conformité avec la réglementation des exploitants d'une APS (site déclaré en DDCS) et présenter l'attestation de RC.

La FFP prendra une assurance spéciale dans le cadre de la manifestation afin de couvrir tout dommage à l'installation du fait de ses préposés ou des participants mais ne saurait être tenu responsable de tout dommage causé du fait de l'installation, à l'un des participants.



SCHEMA D'UNE INSTALLATION MATCH LONG

L'air peut être proposée soit dans les pits, soit sur un point central. Toute autre solution alternative pour les entrées est possible tant qu'elle respecte l'équilibre entre les 2 zones pit en termes d'accès à la zone de jeu.



Réponse complète à fournir avant le 11/11/2023

par courrier :

FFP – 30 rue du Général Leclerc – 945110 LA QUEUE EN BRIE

ou par mail à :

administration@ffpaintball.fr ET president@ffpaintball.fr